EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 mai 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois mai deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à François BARRIÈRE, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Rapport N° 19

AFFECTATION D'UN VÉHICULE DE FONCTION

La loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, notamment son article 21, autorise l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service à un certain nombre d'emplois fonctionnels et à un seul emploi de collaborateur de cabinet d'un maire d'une ville de plus de 80 000 habitants.

Monsieur le Maire propose d'en attribuer l'avantage à l'agent occupant l'emploi de directeur de son cabinet en raison des responsabilités et des contraintes en termes de disponibilité et de fréquence des déplacements attachées à cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, notamment son article 21,
Vu la circulaire n° 200509433 du 1er juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal applicable,

Considérant que le véhicule de fonction est un véhicule affecté à l'usage professionnel et personnel du bénéficiaire pour les nécessités de services ainsi que pour les déplacements privés,

Considérant que cette mise à disposition constitue un avantage en nature soumis à cotisations sociales et déclaration fiscale,

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'attribuer un véhicule de fonction par nécessité absolue de service à l'agent occupant l'emploi de directeur de cabinet, soit une HONDA CIVIC de cylindrée 1400 cm3, puissance fiscale 5 CV appartenant déjà au parc automobile de la Ville, sachant que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la ville de Clermont-Ferrand,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 juin 2014

Le Maire,

Olivier BIANCHI